

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en essayant d'induire la Chambre en erreur, le député soutient que McLeod, Young and Weir et Nesbitt, Thomson and Deacon...

Des voix: Règlement!

M. Riis: Règlement! Un peu de respect!

M. le Président: J'ai déjà eu à dire aujourd'hui à un autre député que les termes «essayer d'induire en erreur» équivalent, du moins de l'avis du Président, à «induire délibérément en erreur». Je sais que le ministre n'a pas voulu donner cette impression.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je n'ai certes pas voulu donner une fausse impression. Je tiens à respecter la tradition parlementaire. Je dois cependant dire au député que les faits ne lui permettent certainement pas de dire qu'il ne s'agit pas d'une fiducie sans lien de dépendance.

Le ministre a retenu les services de deux firmes nationales de bonne réputation pour gérer son compte en fiducie. Si le député trouve quelque chose de répréhensible à cet égard, qu'il porte son accusation et qu'il la prouve clairement.

M. Crosbie: Et qu'il mette son siège en jeu.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA GRÈVE DES FACTEURS—LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Les facteurs sont en grève depuis maintenant une semaine. La violence sur la ligne de piquetage est à la hausse puisque la Société canadienne des postes continue d'employer des briseurs de grève pour la livraison du courrier. La Société canadienne des postes a demandé un médiateur. Le ministre va-t-il nommer un médiateur aujourd'hui pour résoudre ce conflit?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ai considéré la demande de médiation. Je continue d'ailleurs à suivre la situation de très près. J'aimerais souligner à la Chambre que déjà un conciliateur et un commissaire ont fait rapport qu'il leur avait été impossible d'en venir à une entente dans le conflit actuel. Les parties n'ont pas encore démontré suffisamment de latitude pour justifier la nomination d'un médiateur, laquelle laisserait normalement présager un règlement.

[Traduction]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, il y a quelque chose d'ironique à voir le ministre s'occuper de futilités pendant que la violence fait rage sur les piquets de grève et que des grévistes sont blessés parce que la Société des postes embauche des briseurs de grève pour anéantir la résistance du syndicat.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Devant le climat de confrontation et l'intensification de la violence sur les piquets de grève, le ministre nous dirait-il s'il ne croit pas que les deux parties sont prêtes pour la médiation? Le ministre du Travail va-t-il s'acquitter de ses responsabilités et nommer un médiateur?

[Français]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je pense que c'est justement parce que j'assume mes responsabilités comme ministre du Travail que j'en suis venu à la conclusion qu'il n'était pas approprié à ce stade-ci de nommer un médiateur.

Quant à la question de la violence, elle ne fait aucunement partie du processus de négociations de conventions collectives, et je crois que c'est aux parties de démontrer leur responsabilité, de retourner à la table des négociations et d'en venir à une entente.

[Traduction]

M. Rodriguez: Sans embaucher de briseurs de grève.

LE RECOURS À DES BRISEURS DE GRÈVE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la grève des postes.

Des voix: Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le gouvernement aurait dû savoir que le recours, pour la première fois, à des briseurs de grève dans un conflit de travail aux Postes provoquerait une escalade de la violence que les Canadiens sont vraiment las de voir tous les soirs au bulletin d'information. Et voilà maintenant que le ministre du Travail, ce traînard de ministre du Travail, nous déclare qu'il...

M. Crosbie: La question!

M. Guilbault (Saint-Jacques): ... a rejeté la solution que tout le monde sait être celle qui s'impose. Pourquoi le gouvernement ne nomme-t-il pas de médiateur—ce que même Postes Canada a demandé—et tout de suite, avant qu'il ne soit trop tard?

Une voix: Y a-t-il quelqu'un?

M. Gauthier: Il n'y a personne?

Une voix: La question est irrecevable.

M. le Président: Le député de Saint-Jacques.

M. Gauthier: Pas de réponse? Décidément, on nous gâte.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si le ministre refuse d'assumer ses responsabilités, le premier ministre pourra peut-être envisager de le remplacer par quelqu'un d'autre.

Des voix: Le Règlement!